

Nombre des conseillers élus : **19**
Conseillers en fonction : **19**
Conseillers présents : **16**

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM
Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MAI 2021

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Lucette ROBERT, Dominique BEDELL, Vanessa MACK
MM Valérie BECKER, Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ, Michèle KUHN, André LARTIGUE, , Jean-Daniel MOCHEL, Gilbert MOSSER, Grégory OLIVAS, Cécile SCHABER, Stéphane WOLFF, Christian ZACHER.

Absents excusés : M. Christian PARIS, donnant procuration à Mme Cinthya HIRSCH
Mme Aurélia SUSS, donnant procuration à Mme Vanessa MACK
M. Robert METZ, donnant procuration à M. Gilbert MOSSER

La séance est ouverte à 20 h 00 heures, salle communale de la Mairie de Sessenheim

21-05/047 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne Mme Isabelle KIENTZ, conseillère municipale, secrétaire de séance.

21-05/048 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2021 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021,

- rajoute la décision de poser une plaque « Henri Loux » lors de l'inauguration du périscolaire,
- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

21-05/049 – ORANGE – RENOUVELLEMENT DU BAIL :

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'implantation des équipements Orange envisagée sur la parcelle communale cadastrée en section 1 n° 2 sollicitée par SNEF Telecom moyennant un loyer de 3 500 €. Le bail précédant signé en 2004 avec Orange atteint en 2020, un loyer annuel de 4 709,61 €.

Le Maire propose un alignement à 4 700 € pour ce nouveau bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la rédaction d'un bail pour l'implantation des équipements Orange sur la parcelle communale cadastrée en section 1 n° 2
- sollicite un loyer annuel de 4 700 €,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

21-05/050 – RUE ALBERT FUCHS – REGULARISATION DE PARCELLES PAR ECHANGE :

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Alexandre MEYER – SCI VINTANA, propriétaire des parcelles n°771 d'une surface de 0,20 ares et la parcelle n° 1091 d'une surface de 1,91 ares en section A.

M. MEYER a construit son bâtiment sur les limites de propriété et il souhaiterait installer une pompe à chaleur sur la parcelle n° 1093 en section A de 0,04 ares appartenant à la Commune. La parcelle n° 771 fait partie de la voirie communale.

Le Maire propose un échange des parcelles concernées entre les deux intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à l'échange des parcelles, à savoir :
 - * parcelle n° 771 en section A d'une surface de 0,20 ares devient propriété de la Commune de Sessenheim,
 - * parcelle n° 1093 en section A d'une surface de 0,04 ares devient propriété de la SCI VINTANA,
- souhaite que les frais de notaire soient répartis à part égale entre la Commune et la SCI VINTANA,
- en informer par courrier la SCI VINTANA,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

21-05/051 – RUE GOETHE – BORNAGE ET VENTE D'UNE PARCELLE :

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Marc SIEGFRIEDT, mandaté par M. Christian WOLFF pour la vente de sa parcelle cadastrée en section B n° 880 d'une surface de 16,12 ares.

Un chemin non cadastré longe les parcelles 880 et 881 ; pour éviter les gênes éventuelles comme des dépôts d'ordures, circuit VTT, M. Wolff sollicite l'achat de ce terrain qui ferait ainsi partie intégrante de la parcelle 880.

La parcelle non cadastrée fera l'objet d'une partie de terrain en zone constructible et l'autre partie en zone A.

Vu la complexité, la Commission d'Urbanisme souhaite se rendre sur place avant de prendre la décision – RDV pris pour le 19 mai à 19 h 30 sur place.

21-05/052 – AMICALE DE PECHE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR INVESTISSEMENT :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention exceptionnelle pour investissement au profit de l'association de Pêche de Sessenheim pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée d'un montant de 1 000 €.

A cet effet, le Maire propose de participer à hauteur de 20 % du prix HT soit 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde à l'Association de Pêche une subvention exceptionnelle de 200 € au titre de l'aide à l'investissement,
- vote cette somme sur le budget principal de la commune de 2021 sur l'article 6574,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

21-05/053 – JURES D'ASSISES – DESIGNATION DES DELEGUES :

En vue de l'établissement pour 2022 de la liste préparatoire des jurés d'assises du département du Bas – Rhin, le Maire est amené à tirer publiquement au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triples à celui fixé par les tableaux annexés, à savoir 2 pour la Commune de Sessenheim.

Après tirage au sort, les personnes suivantes sont désignées :

- M. Yannick ECKERT, domicilié 8 impasse de la Scierie, né le 28/07/1973
- Mme Martine HEUMANN, domiciliée 4 route de Strasbourg, née le 29/06/1976
- M. Mario KUNTZ, domicilié 12 rue Goethe, né le 22/09/1986
- Mme Nathalie BOOS, domiciliée 17 rue des Tilleuls, née le 05/03/1968
- Mme Anne-Claire MANDRA, domiciliée 7 rue JF Oberlin, née le 05/01/1987
- Mme Michèle LANTZ, domiciliée 12 impasse de l'Etang, née le 03/08/1960

21-05/054 : MESSTI 2021 – PRISE DE DECISION POUR L'ORGANISATION :

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'organisation du messti 2021, les 21 et 22 août.

Un contact a été pris avec la présidente du FRSS qui est favorable à l'organisation du marché aux puces.

Le Maire aimerait aussi profiter du messti pour proposer aux associations une ouverture de la salle communale pendant 8 jours consécutifs pour confirmer l'utilisation de la licence IV.

A cet effet, Mme Vanessa MACK, adjointe, réunira la Commission pour organiser cette semaine.

Comme les années précédentes, les forains ont sollicité leur emplacement ; un courrier leur sera envoyé pour leur annoncer notre choix et les activités proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- est favorable à l'organisation du messti les 21 et 22 août et demande aux forains de rester jusqu'au mercredi,
- demande que la Commission soit réunie pour organiser l'ouverture de la salle communale,
- est d'avis qu'il y a lieu de retenir les forains qui viennent régulièrement dont la liste est fixée ci-dessous :
 - Mme JAEGER Sabine pour un stand de confiserie (9 ml),
 - M. VOGEL Eric pour un auto - scooter + stand de gaufres et crêpes (6ml),
 - Mme ENDRES pour un manège d'enfants,
 - M. ROYER Tony pour un stand de cascade Monte Carlo (8 ml) + jeux d'adresse (7ml),
 - M. LE LUC Roger pour un trampoline (8 ml),
 - M. NASSE pour un mini - scooter,
 - M. ZIGS Stéphane pour un manège Zig Zag + tir au but (2.50ml) + boutique casse boîtes (5ml)
 - Mme PFEFFER Sandra pour un stand de crêve ballons (11 ml),
 - M. ROMMING Daniel pour un jeu d'adresses et de pêche aux canards (13 ml),

- fixe le tarif des emplacements à :	
Auto-scooter adultes	200 €
Auto-scooter enfants et Zig Zag	100 €
Manège enfants	80 €
Structure gonflable	50 €
Tir au but	20 €
Stand mètre linéaire	5 €/le ml

21-05/055 : ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES LES 20 ET 27 JUIN 2021 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin 2021 dans la salle communale.

Il conviendra de faire deux circuits distincts dans le respect des gestes barrières.

21-05/056 – RYTHMES SCOLAIRES :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la demande de dérogation concernant les rythmes scolaires ; la semaine de quatre jours avait été votée en 2017 suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017.

Les conseils d'école de l' Ecole Frédérique Brion et de l'école ont voté pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal prend acte de leur décision et reconduit la semaine de quatre jours.

21-05/057 – CREATION DE DEUX EMPLOIS CONTRACTUELS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- la création d'un emploi d'adjoint Technique territorial à temps complet, en qualité de Contractuel pour la période du 14 juin au 17 septembre 2021 ; ce contrat passera par une association de réinsertion,
- la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet, en qualité de contractuel à compter du 17 mai 2021 jusqu'au retour de l'agent titulaire en arrêt de maladie,
- autorise le paiement d'heures complémentaires.

Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur une période de six mois.

21-05/058 – RECRUTEMENT POSTE ATSEM – REMPLACEMENT SUITE A DEPART EN RETRAITE :

Le Maire propose au Conseil Municipal, de créer à partir du 1^{er} septembre 2021, un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à raison de 26 à 30 heures hebdomadaires suite au départ à la retraite de Mme Nadine WAGNER.

Le temps de travail sera défini durant cette période d'essai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de créer un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à raison de 26 à 30 heures hebdomadaires.

Les attributions consisteront à :

- Accueil des enfants
- Préparation des activités
- Entretien des locaux

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 353, indice majoré : 329.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

21-05/059– INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Périscolaire :

* Mme Lucette ROBERT propose une visite samedi 15 mai à 10 h 00.

* L'inauguration aura lieu le 28 août ou le 4 septembre en fonction des disponibilités des autorités invitées ; une plaque représentant Henri Loux sera mise en place sur un mur extérieur.

- Rue des Merles : Travaux d'assainissement pris en compte par le SDEA.

- Bons cadeaux Séniors – Bilan : 82 % des bons ont été déposés auprès des commerçants.

- Journées citoyennes : Compte rendu de la 1^{ère} journée organisée par M. Christian ZACHER.

- Urbanisme : Liste des DP et permis déposés.

- Plantations : Mardi 18 au vendredi 22 mai.

- Chasse : Demande de réduction de loyer (réponse à faire par la Commission Forêt).

- Chèvrerie : chemin foncier appartenant à l'AF est utilisé ; en parler lors de la prochaine réunion.